

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO
Secrétariat Permanent
B.P. 14
KINSHASA/GOMBE



LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

Rapport National de la République Démocratique
du Congo

Par

Commission Nationale de la République Démocratique
du Congo pour l'UNESCO

Octobre 2008

A. PREAMBULE

A chaque session de la Conférence Internationale de l'éducation, les Etats Membres sont invités à présenter un rapport national. A l'instar des autres pays, la République Démocratique du Congo s'est engagée à réaliser les objectifs du millénaire pour le développement de l'éducation pour tous. La Convention relative aux Droits de l'Enfants (CDE) que notre pays a ratifiée en date du 22/08/1990 stipule en son article 28 que les Etats partis reconnaissent les droits de l'enfant à l'éducation. C'est dans ce contexte que la République Démocratique du Congo est également invitée à la quarante huitième session de la Conférence Internationale de l'Education sur le thème de l'éducation pour l'inclusion pour tous.

Le thème de l'éducation pour l'inclusion voie de l'avenir est subdivisée en quatre sous-thèmes que voici :

1. Approches, orientations et contenu
2. Politiques publiques
3. Systèmes, liens et transitions
4. Apprenants et enseignants

C'est conformément à ces quatre sous-thèmes que nous avons réfléchi et que nous vous présentons ces réflexions dans les lignes qui suivent.

I. EDUCATION POUR L'INCLUSION : LA VOIE DE L'AVENIR

1.1. Approches, orientations et contenu

- a) L'éducation inclusive est perçue en République Démocratique du Congo comme un concept intégrateur. De ce fait, elle est comprise comme un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités et, à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. (Principes directeurs pour l'inclusion : assurer l'accès à « l'Education Pour Tous », Unesco, 2006).
- b) Dans cet élan, la République Démocratique du Congo considère que l'éducation inclusive est l'une des stratégies pour la réussite de l'EPT. C'est ainsi que notre pays préconise les principes tels que la gratuité de l'enseignement primaire pour tous les enfants sans oublier son caractère obligatoire ; l'envoi de toutes les filles à l'école ; la pédagogie intégrant la dimension « genre ». (Guide de l'enseignant pour l'éducation du genre, RDC, 2008).

Quant aux principaux défis auxquels l'éducation inclusive est confrontée, ils sont entre autres liés :

- aux mariages précoces des filles ;
- à l'exclusion dans certains coins du pays des populations autochtones dont les pygmées, les albinos et d'autres personnes vivant avec handicap ;
- à la pauvreté ;
- à l'exploitation minière, à la chasse et à la pêche etc... des enfants.

3.

Depuis un certain temps, une évolution timide est observée à tous les niveaux. Sur un total de 20.000.000 d'enfants à scolariser, seuls 9.000.000 vont à l'école. Cette évolution, bien que très lente trouve ses racines dans :

- l'émulation créée par les femmes hautement responsabilisées grâce à la politique du genre ;
- la scolarisation des pygmées ;
- l'intégration dans l'enseignement spécial des personnes vivant avec handicap ;
- l'adoption de l'enseignement obligatoire et gratuit (Constitution de la République Démocratique du Congo, RDC, 2006) ;
- la sensibilisation des filles pour aller à l'école (dans les grands centres).

c) L'éducation dans son ensemble préoccupe les autorités du pays. A cet effet, hormis, les différents textes juridiques déjà cités dans les rapports nationaux sur le développement de l'éducation, la Constitution de 2006 s'y ajoute en ses articles 13 et 43.

Concernant les groupes considérés comme exclus, la République Démocratique du Congo fait siennes les cibles reprises dans le cadre d'action de Dakar, l'Education Pour Tous : tenir nos engagements collectifs, Unesco, 2000. Par ailleurs, la Constitution de la République Démocratique du Congo met un accent particulier sur les femmes, les enfants et sur les groupes créés sur base de : l'origine, la race, la religion, le sexe, l'opinion politique ou philosophique et l'état physique ou sensoriel, etc.

I.2. Politiques publiques

a) Bien que l'Etat Congolais fournisse des efforts pour pacifier le pays, l'instabilité politique créée par des conflits armés ne favorise pas l'inclusion de l'éducation. On assiste plutôt :

- à la destruction du tissu économique et des infrastructures sociales particulièrement celles de l'éducation ;
- au déplacement massif des populations ;
- aux phénomènes des enfants soldats, filles mères, enfants dits sorciers et enfants de la rue ;
- à la recrudescence du VIH/SIDA et autres maladies ;
- à la désintégration des familles.

Bien qu'ayant rédigé et adopté son plan national de l'EPT, le pouvoir public n'accorde pas encore au secteur de l'éducation un budget conséquent en vue de l'exécution dudit plan. Il est à peine de 8,22 % (Loi n°07/009 du 31 Décembre 2007 portant budget de l'Etat pour l'exercice 2008). Ce maigre budget ne permet pas :

- de payer un salaire décent aux enseignants ;
- de construire des nouvelles infrastructures scolaires et celles appropriées pour l'éducation des personnes vulnérables ;
- de réhabiliter systématiquement les infrastructures existantes ;
- de supprimer la prise en charge de l'éducation par les ménages surtout au niveau primaire ;
- d'élaborer la politique pour l'éducation non formelle ;
- de recycler les ressources humaines ;
- de former des éducateurs en nombre suffisant par rapport aux besoins.

5.

La planification scolaire, l'un des outils essentiels pour satisfaire les besoins de la population en éducation, se butte à des difficultés énormes telles que ;

- le non respect de la carte scolaire ;
- la non création des nouvelles écoles par l'Etat ;
- l'éloignement des habitations des écoles et des centres de formation.

Il est établi par contre que certains de nos us et coutumes entravent l'éducation de la jeune fille et celle de certaines minorités ethniques à l'instar des peuples autochtones.

La pauvreté multiforme autant que la précarité des soins de santé empêche aussi les enfants de suivre une scolarité normale.

Enfin, l'environnement éducatif congolais est ponctué par :

- la pollution sonore surtout dans les milieux urbains ;
- le travail des enfants dans les zones minières.

Quant aux types d'indicateurs et de données qu'on utilise pour étayer les politiques d'éducation pour l'inclusion, la République Démocratique du Congo retient ceux d'entre eux qui ont connu un accroissement.

Il s'agit de :

- taux de scolarisation ;
- nombre d'écoles construites et réhabilitées ;
- révisitation de curricula ;
- révision des manuels scolaires ;
- taux de maintien des acquis scolaires ;
- élaboration en cours d'une politique nationale de la jeunesse pour renforcer l'encadrement des jeunes ;

6.

- existence d'un programme de rattrapage scolaire pour scolariser les enfants vulnérables de 9 – 15 ans ;
- campagne d'inscription massive des enfants en 1^{ère} année primaire pour les années scolaires 2005-2006 à 2006-2007 ;
- création d'une direction générale de l'éducation non formelle (Arrêté Ministériel N°0231/2006 du 22/12/2006).

Les quelques données ci-après illustrent à suffisance ces efforts d'amélioration :

- la présence de 71 écoles destinées à l'éducation des enfants vivant avec handicap d'ordre mental, sensoriel et moteur ;
- le nombre des centres d'alphabétisation recensés sur toute l'étendue du pays, 1.237 centres d'alphabétisation pour 93.735 apprenants ; 401 centres de rattrapage scolaire de 52.311 apprenants ; 1.057 centres d'apprentissage professionnel pour l'encadrement de 76.957 apprenants ;
- un accroissement significatif du nombre d'enfants inscrits en 1^{ère} année en 2004/2005 (+ 32 % par rapport à 2003-2004), avec une augmentation plus importante pour les filles (436 % par rapport aux garçons + 29 %).

b) Les questions phares relatives à l'éducation pour l'inclusion pourraient tourner autour de :

- du financement conséquent de l'éducation ;
- de la corruption sous toutes ses formes dans le secteur ;
- de la bonne gouvernance ;
- de la pauvreté des parents ;
- de la volonté politique ;
- du renforcement des capacités des enseignants et des formateurs ;
- de la prise en charge des vulnérables ;

7.

- de la mise en place des Commissions Indépendantes chargées d'élaborer les stratégies de l'éducation ;
- de la mise sur pied du Groupe Thématique Education qui est un cadre de concertation entre Gouvernement et Partenaires Techniques et Financiers concernés par l'Education ;
- de la signature de l'Arrêté Interministériel sur le recensement des enseignants et l'élaboration de la carte scolaire.

c) Concernant les groupes considérés comme les plus vulnérables, on peut épingle :

- les personnes vivant avec handicap et celles vivant en extrême pauvreté ;
- les désœuvrés ;
- les minorités ethniques (peuple autochtones) ;
- les filles mères ;
- les réfugiés ;
- les déplacés de guerres ;
- les personnes atteintes du VIH/SIDA ;
- les orphelins ;
- les enfants de la rue ; les enfants dits sorciers et confiés...

Notons que cette liste n'est pas exhaustive. Parmi les groupes exclus que les politiques actuelles ne prennent pas encore en compte, on épingle :

- les personnes vivant dans l'extrême pauvreté ;
- les personnes vivant avec le VIH/SIDA ;
- les enfants de la rue et ceux dits sorciers.

8.

d) Enfin, par rapport à la dernière question soulevée par les politiques publiques relatives aux réformes, il y a lieu de noter que la réforme de 1984 n'avait pas explicitement abordé cet aspect des problèmes. Mais, les quelques innovations opérées ici et là tendent à répondre à cette préoccupation. Il s'agit notamment :

- du programme de rattrapage scolaire (PNRS) destiné à scolariser les enfants vulnérables de 9 à 15 ans ;
- des programmes d'alphabétisation et apprentissage professionnel harmonisé ;
- de la création des écoles mobiles dans les milieux ruraux ;
- de la révisitation des curricula ;
- de l'émergence des centres d'alphabétisation, de rattrapage scolaire et de formation professionnelle des jeunes ;
- de la révisitation des manuels scolaires ;
- du programme de l'UNESCO-PEER à l'Est du pays dans le cadre de rattrapage scolaire et de l'apprentissage professionnel ;
- de la décentralisation administrative de l'éducation.

1.3. Systemes, liens et transitions.

a) Les obstacles à l'éducation pour l'inclusion en République Démocratique du Congo sont multiples. Néanmoins, les principaux sont :

- la pauvreté des ménages ;
- la modicité du budget national alloué au secteur de l'éducation ;
- les troubles socio-politiques ;
- les attitudes culturelles négatives face à l'éducation (le mariage précoce de la jeune fille et le travail de l'enfant au niveau du foyer).

b) Face à ces obstacles majeurs, la République Démocratique du Congo déploie des efforts dans le but d'inclure tous les enfants dans son système éducatif par des actions suivantes :

- l'adoption des politiques et d'une législation efficaces ;
- la pacification du pays ;
- l'augmentation progressive du budget national au secteur de l'éducation ;
- l'adaptation des curricula à tous les niveaux d'enseignement.

c) Afin de rendre le système éducatif congolais plus intégrateur, la République Démocratique du Congo a adopté les approches et mesures spécifiques ci-après :

- le partenariat éducatif entre le Gouvernement et tous les acteurs intervenant dans l'éducation des enfants ;
- la relecture des curricula et des manuels ;
- la formation des enseignants et facilitateurs ;
- l'exonération des frais scolaires en faveur des enfants soldats et des orphelins victimes du VIH/SIDA ;

10.

- la mise sur pied de la commission interministérielle ;
- l'universalisation de l'enseignement fondamental ;
- la distribution de kits scolaires aux enfants du 1^{er} degré de l'enseignement primaire.

d) Enfin, en vue de rendre le système éducatif plus souple, des approches et mesures spécifiques ont été adoptées. Il s'agit notamment de :

- la mise en œuvre des programmes de récupération des enfants et jeunes déscolarisés ou non scolarisés dans des centres de rattrapage scolaire ;
- la mise sur pied d'un programme intégré de l'éducation non formelle ;
- l'implantation des nouvelles écoles dans les milieux défavorisés ;
- la création d'une Université Ouverte (CIDEP), Centre Interdisciplinaire pour le Développement de l'Education Permanente.

1.4. Apprenants et enseignants

a) A travers le Programme d'Actions Prioritaires « PAP », la République Démocratique du Congo entend augmenter les possibilités éducatives pour tous par :

- la réhabilitation, la construction et la modernisation de l'équipement des établissements d'enseignement primaire, secondaire et professionnel d'une part dont 4.200 salles de classe par an pour l'enseignement primaire.

D'autre part, les mêmes actions sont prévues pour les centres de rattrapage scolaire, d'alphabétisation, des Maisons d'Apprentissage Professionnel (MAP) ainsi que des Centres Interdisciplinaires pour le Développement de l'Education Permanente (CIDEP) et l'Institut National de Préparation Professionnel (INPP) ;

- la mise en place des systèmes d'eau salubre et l'assainissement des installations sanitaires à tous les niveaux ;
- l'installation des cantines scolaires et restaurants universitaires ;
- la réorganisation de transport scolaire et universitaire ;
- la réduction des contributions des parents à l'éducation de leurs enfants par l'octroi des frais de fonctionnement aux écoles publiques ; cette réduction progressive aura comme conséquence la suppression totale de cette contribution afin de rendre effective la gratuité de l'enseignement.

Parmi les actions en cours, l'octroi des bourses aux finalistes des 1^{ère} et 2^{ème} cycles de l'enseignement supérieur et universitaire et les bourses d'excellence aux finalistes de l'enseignement secondaire.

Quant à l'amélioration des résultats d'apprentissage et à la réduction des disparités, ces quelques approches ont été mises en œuvre :

- la révisitation d'un bon nombre des programmes d'études à tous les niveaux d'enseignement. Ces programmes ont été élaborés sur base de l'approche par compétence « APC » ;
- les manuels scolaires ont des contenus organisés et élaborés selon la pédagogie de l'intégration ;
- le programme des centres de rattrapage scolaire a été produit aussi selon l'approche par compétence en vue de l'intégration des bénéficiaires dans le système formel au niveau de l'enseignement secondaire ;
- au début de l'année en cours, Handicap International/Belgique en République Démocratique du Congo a initié un projet et l'a mis en œuvre en vue d'augmenter le nombre d'enfants vivant avec handicap ayant accès à une éducation primaire de qualité dans 12 écoles de Kinshasa.

Pour améliorer la qualité de la formation initiale des instituteurs, l'Etat projette la création d'une section « Enseignement Primaire » au sein des Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP). En attendant l'aboutissement de ces études, les enseignants en cours d'emploi ainsi que les inspecteurs seront recyclés.

Quant aux manuels scolaires, il y a lieu de signaler que près d'un tiers des élèves du degré moyen de l'enseignement primaire sera doté de manuels (mathématiques et français) et les enseignants bénéficieront d'un guide pédagogique sur le programme national du primaire et sur l'approche genre.

En vue de supprimer les stéréotypes existant dans les livres scolaires et les images, les éditeurs, les auteurs, les chercheurs, les imprimeurs et les enseignants ont été formés en juillet 2007 sur le genre et manuels scolaires et cela pour élaguer tout ce qui, dans les textes et les images, renvoie à la discrimination entre garçons (hommes) et filles (femmes).

Selon le rapport de « l'Etude sur la disparité de genre dans l'éducation en République Démocratique du Congo, publié en 2007, il y a lieu de signaler la scolarisation sans exclusive de tous les enfants se traduisant par l'augmentation de 8,9 % des filles (2006-2007) en 1^{ère} année primaire, au cours de la même année, on a observé l'augmentation de la population scolaire à 13,2 % chez les filles contre 11,8 % chez les garçons. Cette augmentation s'est accrue au cours de l'année scolaire 2007-2008 en passant à 24,5 % et 24,7 % respectivement pour les filles et pour les garçons en 1^{ère} année tandis que pour la 2^{ème} année, elle est passée à 20,0 % chez les filles et 20,5 % chez les garçons.⁽³⁾

Le résultat de ce rapport a été confirmé par les « Notes d'information sur la campagne des inscriptions massives des enfants à l'école (2008-2009).

b) Le curriculum est conçu et organisé sur base de l'approche par compétence (APC), de la maternelle à l'université à travers les programmes nationaux pour l'enseignement formel et pour l'enseignement non formel au travers du nouveau programme des centres de rattrapage scolaire révisité.

Ainsi, le curriculum est organisé, sur base de l'approche par compétence, en éducation formelle ; éducation non formelle ; éducation spéciale et en éducation permanente.

- c) Concernant le nombre d'heures consacrées par an à apprendre à lire au début de l'école primaire (degré élémentaire), il est de 132 heures. Au bout du degré élémentaire, le capital est porté à 264 heures de lecture.
- d) Pour mieux former et préparer les enseignants en vue de répondre aux attentes et besoins des apprenants, quelques initiatives et stratégies sont préconisées. Il s'agit notamment :
- de la maîtrise des langues nationales et/ou locales ;
 - de l'initiation à la fabrication du matériel didactique à partir des ressources locales ;
 - de l'initiation aux activités et aux technologies appropriées du milieu à l'école ;
 - du renforcement des capacités des enseignants à travers la formation en cours d'emploi, notamment la formation aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
 - de l'octroi des bourses d'études aux membres du corps scientifique des Instituts Supérieurs et Universitaires en leur offrant les facilités de préparer des thèses de doctorat dans un délai raisonnable (tout au plus 5 ans) ;
 - de l'envoi en stages de formation ou voyages d'études à l'extérieur du pays ;
 - de l'équipement des écoles, des ateliers, des laboratoires, des bibliothèques...
 - de l'organisation de la formation des formateurs de l'enseignement spécial.

e) La garantie d'un environnement sain pour l'inclusion de tous les apprenants est conditionnée par les préalables suivants :

- le respect des conditions de viabilité d'une école conformément aux normes pédagogiques, conditions nécessaires à l'agrément de tout établissement d'enseignement publique ou privé ;
- le respect de la carte scolaire et universitaire ;
- l'assainissement du milieu scolaire et universitaire à travers les installations sanitaires ;
- la réhabilitation et l'équipement des écoles non viables ;
- la délocalisation des établissements d'enseignement fonctionnant dans un environnement non approprié (bars, hôtels, marchés, ateliers) ;
- la non spoliation et la récupération des espaces et patrimoines scolaires et universitaires indûment vendus ;
- la création des cantines scolaires et restaurants universitaires ;
- la mise à la retraite honorable des enseignants ayant atteint 55 ans d'âge ou 30 ans de service ;
- le recensement et la reconversion professionnelle des enseignants sous qualifiés ;
- le respect des conditions de recrutement des enseignants surtout dans l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail (matérielles et financières) de l'enseignant ;
- la création des mécanismes de collaboration entre les ONGs et les ministères ayant dans leur charge l'éducation.

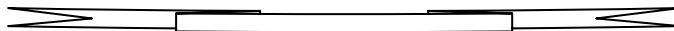
CONCLUSION

Nous espérons avoir répondu aux attentes du Bureau International de l'Éducation en produisant notre rapport selon le modèle nous proposé et dans les délais impartis.

La somme d'informations mises à votre disposition sont celles qui se sont ajoutées à partir de la 47^{ème} session en 2004.

Nous nous engageons à rester disponible et à poursuivre ce travail dans les jours à venir.

Nous espérons vous retrouver lors de la 48^{ème} session de la Conférence Internationale de l'Éducation en Genève au mois de novembre 2008.



BIBLIOGRAPHIE

1. HANDICAP INTERNATIONAL/Belgique, Projet de l'Education inversive, Kinshasa, Janvier, 2008.
2. MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDARITE NATIONALE, Annuaire statistique de l'éducation non formelle, Février, 2008.
3. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL et l'UNICEF, Etude sur la disparité de genre sur l'éducation en République Démocratique du Congo, Kinshasa, Novembre, 2007.
4. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL et L'UNICEF, Scolarisation de tous les enfants en âge d'aller à l'école, Kinshasa, Août, 2008.
5. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL et L'UNICEF, Rapport de la campagne des inscriptions en 1^{ère} année (2007-2008), Kinshasa, Février 2008.
6. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL et UNESCO, Elimination des stéréotypes sexistes et discrimination dans les manuels scolaires : rapport général, Kinshasa, Février 2007.
7. Professeur Omer KAPUKU-NGANDU, Projet de plan d'action national de l'éducation pour tous (2003-2015), en République Démocratique du Congo, Kinshasa, Octobre 2002.
8. TSHANI-MUKEDNDI, Guide de l'enseignant pour l'éducation du genre, Kinshasa, 2008.
9. UNESCO, Cadre d'action de Dakar, l'Education Pour Tous : tenir nos engagements collectifs, UNESCO, 2000.
10. UNESCO, Principes directeurs pour l'inclusion : assurer l'accès à « l'Education Pour Tous », UNESCO, 2006.

11. UNESCO, Lettre d'Information de l'IIPE, Vol XXV, N°3, Juillet 2007.
12. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Document de la Stratégie de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (DSCR), Kinshasa, Juillet 2006.
13. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Le renouveau du système éducatif de la République Démocratique du Congo : priorités et alternatives, Kinshasa, Janvier 2005.
14. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Constitution, Kinshasa, Février 2006.
15. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Loi-Cadre de l'Enseignement National, Kinshasa, Septembre 1986.
16. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Rapport national sur le développement de l'éducation, Kinshasa, Août 2004.
17. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Arrêté Ministériel N°0231/2006, Kinshasa, Décembre 2006
18. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Programme d'Actions Prioritaires, Kinshasa, Juin 2007.
19. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Loi n°07/009 du 31 Décembre 2007 portant budget de l'Etat pour l'exercice 2008, Vol 1 et 2, Kinshasa, Décembre 2008.